



GENRE ET PRIVATISATION DE L'EAU

DOSSIER
GENRE ET AGCS N°3

Actes de la
Vème RENCONTRE PALABRAS
Décembre 2002

Le Monde selon les femmes

18, rue de la Sablonnière • B-1000 Bruxelles • Belgique
Tél. 32 2 223 05 12 • Fax 32 2 223 15 12
palabras@mondefemmes.org • <http://www.mondefemmes.org>

La revue et le Réseau Palabras

Depuis septembre 96, le Monde selon les femmes a développé le projet Palabras, en lien avec ses multiples actions de sensibilisation et de formation.

La revue Palabras

La revue propose un regard croisé SUD/NORD par le recueil, la traduction et la diffusion de récits de groupes à la base, vivant en Europe du Sud, en Amérique latine et en Afrique francophone. Le projet donne la parole à des **groupes de femmes** du Sud et du Nord, ou des femmes du Sud vivant au Nord, pour raconter et écrire une action concrète, quelque chose qu'elles ont fait, qu'elles aimeraient faire connaître et qui illustre leur engagement social.

L'échange de récits entre monde francophone et hispanophone permet d'élaborer des outils d'animation et d'éducation au développement, dans une approche Genre.

Le réseau Palabras

Le Réseau Palabras se crée comme un espace d'échanges d'informations et d'expériences, stratégique dans la construction de l'identité des groupes des femmes. Il se veut un réseau pertinent d'action politique, pour agir sur les politiques de coopération et pour renforcer les mouvements de femmes et de solidarité internationale. A travers le réseau Palabras, nous voulons développer une nouvelle éthique dans la façon de s'organiser et d'échanger les informations.

Mise en forme des Actes de la Rencontre : Jeannine Moninga, Hélène Ryckmans

Traductions : Carmen Olmedo, Olivier De Visscher, Lidia Rodriguez Prieto, Laurence Chainaye

Mise en page : Hélène Ryckmans, M. Vande veegaete, Paula Maggi, Mercedes Monteagudo

© Le Monde selon les femmes

18, rue de la Sablonnière • B-1000 Bruxelles • Belgique

Tél. 32 2 223 05 12 • Fax 32 2 223 15 12 • Compte n° 310-1217399-38

info@mondefemmes.org • <http://www.mondefemmes.org>

Dépôt légal : D/2003-792603

INTRODUCTION

CADRE GENERAL DE LA RENCONTRE PALABRAS 2002

En collaboration avec la Commission Femmes et Développement, le Monde selon les femmes a organisé, du 9 au 11 décembre 2002 à Bruxelles, la cinquième rencontre du Réseau Palabras. Pendant trois jours, les partenaires venus d'Afrique et d'Amérique latine et des personnes travaillant sur les thèmes de la rencontre au Nord (Belgique, France, Pays-Bas, Suède) ont échangé leurs expériences sur :

- **La privatisation des services publics : mécanismes et impacts sur les femmes ;**
- **Les alternatives pour la qualité de la vie et les stratégies féministes internationales.**

La rencontre Palabras 2002 a eu lieu dans le cadre du Forum Social de Belgique, après le Sommet sur le développement durable de Johannesburg et dans le contexte des négociations en cours à l'OMC à propos de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

Au moment du lancement du Forum Social de Belgique, le 21 septembre 2002, le Gender group de 11.11.11, WIDE, Oxfam Solidarité et le Monde selon les femmes ont organisé un atelier sur le genre. Un premier accent a été mis sur *les effets de la privatisation en terme de genre* de manière à pouvoir entamer la réflexion. La rencontre Palabras 2002 fut la deuxième étape de ce processus à long terme. Lors du Forum social mondial de Porto Alegre, des personnes de Belgique et des associations du Sud se sont retrouvées et des ateliers et des rencontres sur les aspects genre ont été organisés. Le Monde selon les femmes a ensuite, le 23 mars 2003, organisé une formation sur le genre et l'AGCS. La rencontre du Forum social de Belgique le 10 mai et le Forum social Européen les 13 et 14 novembre à Paris constituent d'autres moments clés pour faire entendre le point de vue des femmes sur l'AGCS.

La rencontre Palabras visait à dénoncer les mécanismes de la privatisation des services publics qui s'imposerait avec l'AGCS, et à y proposer des alternatives féministes. La logique de l'AGCS privilégie la privatisation, considérée - via la concurrence - comme source d'efficacité et de qualité, de divers secteurs tels que la santé, l'eau et l'éducation. Or on sait d'expérience que l'accès à ces ressources est différencié par sexe, et que ces secteurs ont déjà été fort touchés par les crises et les ajustements structurels dans les pays du Sud. Avec les privatisations, on constate l'augmentation des coûts des services et la dualisation : certains groupes sociaux n'ont plus accès à ces services. Il y a aussi la baisse de la qualité, et un éloignement de plus en plus fort entre les bénéficiaires de ces services et les prestataires. Tout cela se répercute de manière spécifique sur la vie des femmes :

- La privatisation a des effets différenciés sur les hommes et sur les femmes.
- Elle a des effets catastrophiques sur les populations civiles les plus pauvres.
- Il faudrait dénoncer et se mobiliser pour éviter que l'OMC ne conclue cet Accord et ne mette en application une politique de privatisation des services publics.

La rencontre Palabras 2002 a donné l'occasion aux ONG et mouvements des femmes d'examiner la façon dont les privatisations sont organisées au Nord et au Sud. Il s'agit de cerner les impacts qu'elles ont ou vont avoir sur les hommes et sur les femmes dans leurs divers rôles (productif, reproductif, social) mais aussi sur le rapport entre les hommes et les femmes (le rapport de genre) à l'intérieur même du ménage, de la communauté ou dans le cadre, plus large, de la société.

La rencontre a également permis d'éclairer les rôles joués par les différents acteurs : l'Etat, le secteur privé et les firmes multinationales, et les instances internationales (OMC, IFI), qui pilotent le processus des privatisations. Et de discuter des alternatives proposées par le secteur associatif, les mouvements des femmes.

Pour mieux cerner cette problématique, la rencontre Palabras 2002 a proposé :

- des exposés sur le cadre général de la privatisation en Europe, en Afrique et en Amérique latine ;
- des ateliers sur la privatisation de la santé, de l'eau, et de l'éducation, afin d'approfondir ces secteurs fondamentaux, et de faire une série de propositions. Il s'est agi de préciser quel est l'accès et quel est le contrôle que les femmes ont sur ces diverses ressources ;
- des témoignages sur l'accès aux ressources et à l'environnement de qualité et sur les alternatives en matière de qualité de la vie ;
- et des échanges sur les stratégies féministes internationales dans le cadre de la migration, de la rébellion artistique (avec la création d'une fresque), de l'environnement en milieu rural et de l'alphabétisation économique.

Les débats de ces trois journées de réflexion ont tourné autour des grandes questions suivantes :

- Quels sont les impacts que risquent d'avoir les privatisations des services publics comme l'éducation, l'eau et la santé sur la vie des femmes ?
- Par quels mécanismes les privatisations sont-elles mises en œuvre ? Sont-ils les mêmes au Nord et au Sud ?
- Comment contrecarrer cette privatisation et développer des stratégies de qualité de la vie et de développement durable ?
- Comment construire des alternatives communes ?

Fruit de cette rencontre, une série de 5 dossiers est publiée pour diffuser les témoignages, les réflexions et les propositions des femmes :

Dossier 1. Privatisation des services publics : une perspective internationale

Dossier 2. Genre et privatisation de la santé

Dossier 3. Genre et privatisation de l'eau

Dossier 4. Genre et privatisation de l'éducation

Dossier 5. Alternatives aux privatisations : genre et qualité de la vie

III. LA PRIVATISATION DE L'EAU

L'accès à l'eau potable est un droit fondamental de la personne humaine. Or, dans le cadre de l'AGCS de l'OMC qui prône la réduction ou l'élimination des obstacles tarifaires et non-tarifaires sur les biens et services environnementaux et l'accord de libre échange des Amériques, on ne pourra plus protéger l'eau en tant que service public. L'eau deviendra donc un bien marchand.

Pour mieux comprendre cette logique commerciale de l'OMC et les conséquences qu'elle présente sur la vie des populations et plus particulièrement sur les plus pauvres et les plus défavorisées dont les femmes, trois personnes-ressources ont livré leurs expériences dans ce domaine de la gestion de l'eau. Il s'agit de : Amandine Bach de WIDE, Carmen Peredo de Bolivie et Jean-Marc Wattercamps de l'association belge du Contrat Mondial de l'eau.

1. « LA PRIVATISATION DE L'EAU ET SON IMPACT EN TERME DE GENRE »

Par Amandine BACH

Amandine Bach, est collaboratrice à WIDE et au Monde selon les femmes

Contact : amandinebach@hotmail.com

Dans son analyse, Amandine BACH a démontré qu'actuellement, le droit à l'eau constitue l'un des problèmes majeurs de notre siècle. Selon l'OMS, 1,7 milliards d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau et 3 milliards de gens n'ont pas accès aux services sanitaires d'après le World Water Vision. Il y a des dégradations très graves des ressources en eau dans les pays du Sud. C'est un défi majeur pour ces Etats, car ils n'ont pas la capacité financière pour réaliser des projets d'investissement dans ce domaine afin de généraliser l'accès à l'eau potable.

Pour pallier à cette situation et résoudre ce problème de pénurie et de crise d'eau, la réponse de la BM et d'autres organisations internationales consiste à confier la gestion de l'eau aux forces du marché, à travers la privatisation de ce secteur. Selon cette logique dominante, il y a crise d'eau parce que la gestion publique est négative. Le secteur public a échoué à généraliser les dessertes et même à offrir des niveaux des services fiables et de qualité. Son bilan est plutôt négatif. D'où, il faut privatiser, car pour les institutions financières internationales, la gestion privée serait synonyme d'excellence et la privatisation va permettre aux pays du Sud de fournir de l'eau aux populations les plus vulnérables et de réduire le coût. L'eau devient donc un bien économique dont seul le secteur privé est capable d'assurer la distribution efficace en garantissant la rentabilité financière de l'entreprise.

En terme de genre, quel est l'impact des politiques de privatisation de l'eau ?

On dispose de très peu de statistiques et d'études des cas au niveau de l'accès à l'eau en terme de genre. Mais, il est vrai qu'il existe un accès différencié à l'eau en terme de genre. On sait que les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes besoins et de ce fait, ils n'ont pas le même accès à l'eau. Ce qui est source d'inégalité dans la répartition de cette ressource. Et sa gestion, comme le souligne Amandine BACH, va dépendre de l'accès et du contrôle des ressources, des responsabilités ménagères, d'autres variables et des priorités des politiques de développement. Or ces variables ne sont pas les mêmes pour les hommes et pour les femmes.

En terme d'accès et du contrôle de l'eau, on reconnaît rarement aux femmes l'utilisation de l'eau pour les tâches non-domestiques ou d'irrigation. Les femmes et les hommes ont des rôles différents dans la production. Les hommes sont généralement dans la production commerciale et les femmes ont tendance à s'occuper plus de la production domestique, donc informelle qui, malheureusement, n'est pas reconnue par les instances de décision.

Concernant la gestion de l'environnement, les femmes disposent d'un savoir différent par rapport aux hommes, surtout dans le domaine de la pollution de l'eau, parce que celui-ci les concerne directement, notamment pour les soins à apporter aux enfants et aux autres membres de la communauté. Ce sont elles qui décident du lieu où collecter l'eau, de la quantité et de son utilisation.

Lorsqu'il y a dégradation de l'environnement et pollution de l'eau suite à l'assèchement des sources d'eau, à la déforestation, à l'irrigation et à l'utilisation massive d'eau pour l'agriculture commerciale, toute cette charge pèse particulièrement sur les femmes. Elles sont les plus touchées par la pénurie d'eau et par la dégradation de sa qualité. Ces faits sont à l'origine des maladies diarrhéiques, d'autres maladies infectieuses et aussi de la mortalité des enfants et d'autres personnes. On remarque aussi que la vie des femmes va être affectée, car les distances à parcourir pour la collecte de l'eau de qualité vont augmenter et les charges vont être plus importantes. Les conséquences de l'augmentation du temps consacré à la corvée de l'eau vont se répercuter sur les autres activités qu'elles vont fournir, comme par exemple, le fait de s'occuper des enfants ou des activités rémunératrices. Ce qui va contribuer à baisser encore davantage leur revenu et à perpétuer le cycle de la pauvreté.

Devant de telles situations, on remarque bien qu'il y a un paradoxe au niveau de l'AGCS : La prise en compte du genre a été reconnue comme une nécessité dans les politiques de la gestion de l'eau et en matière d'assainissement, notamment par la BM. Elle met en avant la nécessité de tenir compte des femmes, d'adopter une analyse de genre dans l'identification et dans l'évaluation des projets. Le paradoxe se situe au niveau du manque de prise de conscience de cet aspect dans les politiques de privatisation prônées par la BM. Là, on constate que le genre n'est pas intégré comme l'un des paramètres. Les femmes ont plutôt tendance à être instrumentalisées dans ces projets et à avoir des rôles passifs.

C'est ce qui justifie d'ailleurs les limites de ces politiques de la privatisation de l'eau. L'exemple de la ville de Lapaz en Bolivie est très révélateur. Avec la privatisation de l'eau, les tarifs sont passés à des prix exorbitants, le service s'est en plus détérioré, il y a eu de nombreux dysfonctionnements dus au manque d'entretien. On constate même que certains secteurs les plus pauvres de la ville ne sont plus desservis depuis que la privatisation a eu lieu alors qu'au départ, elle était censée améliorer l'accessibilité à l'eau. Le bilan est pire pour la population les plus vulnérables.

Ainsi qu'on le voit, les multinationales n'ont pas participé jusqu'à présent à la construction d'un accès démocratique à l'eau. Leur but, faut-il le rappeler, est de réaliser les profits et non de rendre l'eau potable accessible aux pauvres alors que c'est la base même des arguments qu'elles utilisent face aux populations pauvres. Les réformes concernant la privatisation recouvrent des réalités diverses, mais qui se proposent en général d'améliorer les performances des organismes gestionnaires, de réduire l'endettement public, de rattraper le retard d'investissement et d'accroître le taux de desserte avec l'objectif de généraliser l'accès à l'eau potable. En général, c'est ce qu'on trouve sur la formule des tarifications à coût complet. En fait, les consommateurs vont pouvoir s'acquitter du coût de vérité, qui englobe les frais relatifs au traitement de l'eau, au transport, à l'énergie, au personnel et à l'entretien comme à l'extension du réseau.

Au-delà de la performance économique, de la rentabilité, la privatisation semble préjudiciable pour la majorité des populations et plus particulièrement aux plus défavorisées dont les femmes. Elles ne semblent pas participer à la mise en œuvre des structures tarifaires appropriées à l'objectif de solidarité de la généralisation de l'accès à l'eau potable.

Introduction

En 1980, les gouvernements et les agences d'aide s'étaient fixés l'objectif de fournir de l'eau potable pour tous au terme de la décennie¹. Or, actuellement, sur 6 milliards d'êtres humains, 1,4 milliards n'ont pas accès à l'eau potable (environ 1,7 milliards selon l'Organisation Mondiale de la Santé). Selon le World Water Vision, plus de 3 milliards de personnes n'ont pas accès à des services sanitaires. Les dégradations des ressources en eau sont de plus en plus graves et générales. L'accès à l'eau potable est ainsi devenu un problème majeur jusqu'à le considérer comme la principale source de conflit au 21^{ème} siècle.

Or, l'eau n'est pas une ressource comme les autres : elle est vitale. L'accès à l'eau devrait, par conséquent, être un droit humain, individuel et collectif. D'après la Déclaration finale de la première grande conférence des Nations unies, qui s'est tenue à Mar del Plata (Argentine) en

¹ Décennie Internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA) 1980-90

1977 : « Tout le monde a le droit d'accéder à l'eau potable en quantité et en qualité égales pour ses besoins essentiels ». Cette déclaration a été reprise dans le paragraphe 18.47 de l'Agenda 21 approuvée à Rio de Janeiro en 1992 et signée par les Chefs d'Etat et Premiers Ministres de 130 pays.

La réponse à la crise de l'eau consiste cependant à confier la résolution de ce problème complexe aux forces du marché. La logique de l'économie de marché concernant la gestion de l'eau semble être devenue le discours dominant et le seul possible face à la pénurie de l'eau mise en avant par la Banque Mondiale. L'article 31, iii, des accords de Doha de l'OMC conclus en novembre 2001, en demandant « la réduction ou, selon qu'il sera approprié, l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les biens² et services³ environnementaux » risque d'avoir des impacts considérables en matière d'environnement. En vertu de cette nouvelle disposition, une règle nationale qui protège l'eau en tant que service public et droit fondamental peut être considérée comme un « obstacle non tarifaire » au commerce⁴. Le même principe se retrouve au cœur du projet de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)⁵.

Essayer de mieux cerner la problématique actuelle de l'accès à l'eau en terme de genre représentait un défi dans la mesure où les études fouillées d'impact des politiques de privatisation sont peu nombreuses et le genre n'y est intégrée que de façon marginale, d'où une absence de statistiques en terme de genre. Or, il est indéniable que l'accès à l'eau est un « système de genre », concept permettant de rassembler l'ensemble des attentes socialement construites sur les comportements des hommes et des femmes, en particulier en matière de division du travail et des responsabilités.

1. Un accès à l'eau différencié en terme de genre

En terme d'accès à l'eau, il apparaît nécessaire de souligner que le problème majeur n'est pas tant la pénurie de l'eau que l'inégalité de répartition de la ressource, qui explique des décalages énormes dans le niveau de consommation (un malgache vivant en zone rurale utilise 10 litres d'eau par jour, le minimum vital, alors qu'un américain en utilise 425 litres). Or, en plus de la nécessité de voir cette problématique d'un point de vue social, il s'agit de rajouter une autre dimension, celle du genre. La gestion de l'eau va, en effet, dépendre de l'accès et du contrôle des ressources, des responsabilités ménagères, de l'utilisation productive de l'eau, des priorités des politiques de développement, des instances de décision⁶. Or, ces variables vont être différentes si l'on tient compte de l'homme ou de la femme :

- l'accès et le contrôle de l'eau : on reconnaît rarement aux femmes une utilisation de l'eau pour des tâches non domestiques ou d'irrigation et elles n'ont pas de droits sur l'eau alors que les hommes sont reconnus souvent comme les principaux utilisateurs de l'eau et acteurs dans ce secteur ;

² Le terme de « biens », « goods » en anglais redéfinit les ressources naturelles comme des denrées commerciales.

³ Le concept de services les soumet aux règles de l'AGCS (Accord Général sur le commerce des Biens et Services), qui soumet les pays membres à des renégociations périodiques vers plus de privatisation des services.

⁴ Action Solidarité Tiers Monde, <http://www.astm.lu>

⁵ Sylvie Paquerot, Emilie Revil « Vers une zone de libre-échange des Amériques. Mise à l'encau de l'eau du Canada » in *Le Monde Diplomatique*, avril 2001.

⁶ Sida, *A gender perspective in the water resources management sector. Handbook for mainstreaming*, Department for Natural Resources and Environment, Stockholm, 1997.

- les femmes et les hommes ont des rôles différents dans la production agricole ;
 - le travail des hommes a tendance à être plus visible et valorisé que celui des femmes ;
 - les femmes et les hommes ont des accès différents aux ressources ;
- les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes opportunités pour la participation aux structures politiques et aux organisations formelles ;
 - les différences et les inégalités en terme de genre auront tendance à influencer la capacité d'implication dans une nouvelle initiative. Dans un projet d'irrigation, les femmes auraient ainsi plus de difficultés à prendre la parole afin de faire connaître leur opinion ou elles pourraient avoir des difficultés pour mobiliser les ressources financières nécessaires à la participation.

2. Les femmes, gestionnaires de l'environnement

Du fait des inégalités de genre et de la division du travail en terme de genre, les femmes et les hommes disposent d'un savoir différent vis à vis de l'environnement. Ils définiront, de ce fait des priorités différentes dans leur rôle de gestionnaires. Une étude réalisée au Pérou montre ainsi que, mis à part l'eau, les femmes en savent beaucoup moins que les hommes en matière d'environnement⁷.

Ce sont, en effet, les femmes qui ont traditionnellement la responsabilité de la gestion de l'eau dans les ménages. Elles y consacrent chaque jour de nombreuses heures et doivent souvent parcourir à pied de longues distances en portant de lourdes charges⁸. Les femmes décident du lieu où collecter l'eau, de la quantité et de son utilisation. Dans leur choix des sources d'eau, les femmes décident en fonction de leur propre critère d'accès, de temps, de quantité d'eau et de qualité. Au Panama, des femmes d'un village ont conduit les ingénieurs à une source d'eau fraîche, qui n'avait pas été identifiée par l'enquête initiale, ce qui montre le savoir considérable des femmes. Les femmes se transmettent aussi le savoir informel en matière d'eau et d'assainissement⁹.

2.1. La dégradation de l'environnement pèse sur les femmes

Les femmes apparaissent les plus touchées par la pénurie de l'eau et la dégradation de la qualité de l'eau¹⁰. L'assèchement des sources d'eau dû à la déforestation, l'irrigation et l'utilisation massive d'eau pour l'agriculture commerciale augmentent la charge de travail des femmes. Elles doivent ainsi parcourir des distances de plus en plus grandes pour atteindre des points d'eau de moins en moins salubres. Dans la plupart des pays en voie de développement, les femmes et les enfants parcourent ainsi en moyenne 10 à 15 kilomètres chaque jour pour aller chercher de l'eau¹¹. Le temps plus long consacré à la marche jusqu'aux points d'eau ou à l'attente de leur tour empêche les femmes de se consacrer à d'autres activités. Quand l'eau devient introuvable, elles se voient parfois même contraintes de quitter les villages.

⁷ Widtech, « A gender-focused analysis of the Peru Environment and natural resources survey and the design of a public presentation of the survey », décembre 1998.

⁸ Direction Générale de la Coopération Internationale (DGCI), Les femmes dans la mondialisation, Bruxelles, octobre 2001.

⁹ Melchior S., « Les femmes, l'eau et l'assainissement - ou compter les pompes mais aussi les tomates », PROWESS/PNUD, New York, USA, 1989.

¹⁰ Water Supply and Sanitation Collaboration Council, <http://www.wsscc.org/vision21/docs/doc12.htm>

¹¹ Houria Tazi Sadeq, « Eau douce : à quel prix ? » in Le courrier de l'UNESCO, février 1999.

Le temps mis pour aller chercher de l'eau va en particulier se répercuter sur les soins à apporter aux enfants. Chaque année, les maladies diarrhéiques transmises par l'eau contaminée font quelques 2 millions de morts chez les enfants et sont la cause de 900 millions d'épisodes diarrhéiques. L'eau polluée ou contaminée est le principal vecteur des maladies principales, causes de morbidité de l'enfant et du ménage en général. En outre, les conditions de vie difficiles et la rareté de l'eau empêchent les femmes de remplir correctement leur rôle d'éducation en matière d'hygiène.

La situation est particulièrement préoccupante dans les villages du Sahel alors même qu'il y a quelques années l'eau était obtenue facilement à la rivière ou au puits communautaire. Maintenant, suite au défrichement intensif des forêts, il est nécessaire de multiplier les puits, les forages et les pompes à eau. Or, "les femmes, seules responsables de l'eau n'ont aucun moyen de financer un forage, un puits ou une pompe, pas plus qu'elles n'ont les compétences en matière de choix ou d'exécution par rapport à l'entretien des ouvrages à réaliser"¹².

2.2. Impact des politiques de gestion de l'eau

Face à l'inégalité de l'accès à l'eau, la responsabilité a été mise sur la gestion étatique des services publics, associée à l'inefficacité tandis que la gestion privée serait synonyme d'excellence¹³. Lors du forum Mondial de l'eau à La Haye en mars 2000, il fut affirmé que pour fournir l'eau nécessaire à ceux qui en manquent, il faudrait un investissement de 180 milliards de dollar entre 2000 et 2005. La présentation de ce coût global a permis de conclure que la seule gestion possible était la privatisation et que l'attribution de cette tâche devait être confiée aux multinationales. Cette décision n'a fait qu'entériner la politique de la Banque Mondiale, qui a mis la privatisation de la distribution de l'eau dans les villes comme une des conditions à l'allègement de la dette. Nous nous attacherons ici à voir l'impact des politiques de gestion de l'eau, impact qui sera d'autant plus fort pour les femmes étant donné leur responsabilité en matière de gestion de l'eau. Bien que la Banque Mondiale mette désormais en avant la nécessité de tenir compte du genre dans la définition des projets touchant à la gestion de l'eau¹⁴, cette prise de conscience ne semble pas se refléter dans les politiques de privatisation qu'elle soutient.

2.2.1. L'inégal accès à l'eau, bilan des gestions publiques

La gestion de l'eau dans les villes constitue un véritable défi pour l'Etat dans un contexte de crise économique et de perte de pouvoir de l'Etat. Trois défis principaux se présentent plus particulièrement aux services d'eau urbains¹⁵. Le premier est celui du nombre : la croissance démographique demeure rapide (en moyenne 4% par an) et s'accompagne d'un étalement spatial dans de vastes périphéries à faible densité (la ville de Kinshasa, par exemple, s'étend sur 70 kilomètres de long et vingt de large) où les statuts fonciers sont précaires ou même illégaux. Le réseau de distribution doit donc être très maillé¹⁶. La pauvreté constitue un second défi du fait de l'augmentation des inégalités socio-économiques et de la polarisation sociale.

Le troisième défi réside dans la raréfaction des sources de financement public, endogènes et extérieures : les pouvoirs publics n'ont ainsi pas la capacité financière pour réaliser l'effort

¹² Brasseur C., « Une pompe à eau pour le Sahel » in Echos du COTA, n°53, décembre 1991.

¹³ Samir Amin, « L'eau principe de vie et patrimoine collectif », Alternatives Sud, Vol. VIII (2001) 4.

¹⁴ M.S. Fong, W. Wakeman et A. Bhushan, Toolkit on Gender in Water and Sanitation, Gender Toolkit Series No. 2, UNDP- World Bank Water and Sanitation Program, TWUWS, Washington, 1996.

¹⁵ Sylvie Jaglin, op.cit., p.276.

¹⁶ Mwanza wa Mwanza, « H2O des villes africaines » in Défis Sud, n°37, 1999.

d'investissement nécessaire face à la mauvaise qualité de l'eau ou l'inexistence de réseau dans certains quartiers.

Ces défis ne semblent pas avoir été relevés par les opérateurs historiques de services. Confrontés à d'importants déficits d'exploitation et à un fort endettement, ils ont jusqu'à présent échoué à généraliser les dessertes et même souvent à offrir des niveaux de service fiables et de qualité¹⁷. En terme de raccordement individuel, la demande est loin d'être satisfaite sans compter le fait que son prix de revient soit hors de portée pour de nombreux ménages. A Ouagadougou, seulement 1/4 de la population disposait en 1994 d'un branchement individuel, branchement dont le coût représentait trois fois le salaire minimum garanti¹⁸. Par ailleurs, le coût de l'approvisionnement en eau, même subventionné, apparaît exorbitant, car il représente en moyenne cinq pour cent du budget ménager. De nombreux ménages ne parviennent ainsi pas à s'acquitter de leurs factures (à Kinshasa, 1/3 seulement des abonnés payent régulièrement leurs factures). Les bornes-fontaines, solution de substitution pour les citadins sans branchement privé, ont été progressivement abandonnées dans les années 70 au profit d'autres branchements sociaux et d'une expansion des formules de revente artisanales¹⁹.

Les populations disposant d'un très faible pouvoir d'achat, avec au premier rang les femmes, se tournent vers d'autres modes d'approvisionnement en utilisant des sources gratuites (puits, rivières, eaux de pluie) ou en s'adressant aux multiples opérateurs des marchés locaux de l'eau pouvant intervenir dans la production (forages privés), le transport (camions citernes) ou la distribution (revente de voisinage, portage à domicile, vente de rue). Deux millions d'habitants des Pueblos jóvenes de Lima dépendaient, ainsi, au début des années 90 de la revente d'eau assurée par des camions-citernes; à Jakarta, 32% des ménages achètent l'eau à des vendeurs de rue; à Port-au-Prince, la revente en gros ou au détail peut concerner, dans les quartiers les plus pauvres, jusqu'à 90% des ménages. Or, cette économie parallèle due à l'inefficacité des services officiels ne contribue pas plus à la construction d'un accès universel à l'eau. Du fait de l'absence de régulations adéquates, elle est accompagnée d'importants risques sanitaires, de spirales inflationnistes saisonnières et de mécanismes spéculatifs, ce qui pénalise les ménages les plus vulnérables. Il arrive ainsi souvent que les clients des circuits de revente paient le mètre cube d'eau beaucoup plus cher que les abonnés : 20 à 30 fois plus à Lima et à Jakarta, 5 à 6 fois à Ouagadougou et à Port-au-Prince²⁰.

Ces inégalités d'accès à l'eau potable vont avoir un impact direct sur la consommation des populations les plus pauvres, ainsi que sur leur situation sanitaire. Les plus pauvres dépendant des solutions collectives ou de revendeurs disposent ainsi rarement de plus de 12 à 15 l/hab./j contre plus de 500 l/hab./j pour les ménages aisés.

2.1.2. La privatisation de l'eau : vers un accès équitable ?

Face à l'inefficacité de la gestion publique de l'eau, la privatisation est apparue comme la solution. Cette idée repose sur le postulat que l'eau est un bien économique, dont le secteur privé est seul capable d'assurer la distribution efficace en garantissant la rentabilité financière de l'entreprise. Dans les faits, le terme générique de privatisation recouvre des réalités institutionnelles diverses. Il sert cependant à fédérer des réformes qui se proposent

¹⁷ Sylvie Jaglin, op.cit., p.276.

¹⁸ Mwanza wa Mwanza, op.cit.

¹⁹ Sylvie Jaglin, op.cit., p.279.

²⁰ Sylvie Jaglin, op.cit., p.280.

d'améliorer les performances des organismes gestionnaires, de réduire l'endettement public, de rattraper le retard d'investissement (en restaurant la confiance des investisseurs privés) et d'accroître le taux de desserte, avec l'objectif de généraliser l'accès à l'eau potable²¹. Il faut souligner que le véritable changement imposé par ces réformes réside dans la tarification au coût complet (full cost pricing). Le consommateur doit ainsi s'acquitter du "prix vérité", comprenant les frais relatifs à son traitement, au transport, à l'énergie, au personnel et à l'entretien comme à l'extension du réseau²². La quasi-totalité des pays du sud ont ainsi privatisé ou sont en voie de privatiser la gestion de l'eau sous la pression du FMI et de la Banque Mondiale.

Lorsqu'on essaie de voir au-delà de la performance économique, on constate cependant que la privatisation semble, dans les faits, préjudiciable à la majorité de la population, plus particulièrement aux plus défavorisées donc les femmes. Elle ne semble pas participer à la mise en œuvre de structures tarifaires appropriées à l'objectif de solidarité et de généralisation de l'accès à l'eau potable. La répercussion intégrale des coûts du traitement et de la distribution de l'eau va venir en réalité renforcer la dualisation sociale entre les ménages susceptibles d'assumer le prix de l'eau et les autres, sachant que 2/3 des urbains vivent sous le seuil de pauvreté. Quant à l'investissement en faveur des extensions périphériques où réside une majorité de citoyens pauvres, il n'apparaît pas comme une priorité du fait des risques d'investissement. S'il y a eu investissement, c'est dans la plupart des cas dus à des aides substantielles des bailleurs internationaux.

Le cas de la ville de La Paz est, à cet égard, exemplaire²³. Du fait de la mauvaise qualité des services de distribution d'eau, le gouvernement bolivien a privatisé le service public et accordé à Aguas del Illimani (Lyonnaise des eaux) le marché de l'exploitation et de l'expansion des services d'eau et d'égouts de la métropole. Alors que le consortium avait fait de l'amélioration du service et de l'extension du réseau ses priorités, la réalité est apparue tout autre. Les habitants des quartiers les plus pauvres comme celui d'Alto Lima ont été gravement touchés à tel point que l'eau est devenue, pour eux, un luxe qu'ils ne peuvent se payer. Le prix de l'eau est passé de 2 à 12 bolivianos (Bs) alors que l'installation de l'eau revient déjà à 1100 Bs (150 Euros) à payer comptant contre 730 Bs (moins de 100 Euros) à étaler sur 5 ans avant la privatisation. Les douches ont été remplacées par des sanitaires communs et payants. Le service s'est, en plus, détérioré du fait des licenciements opérés pour réduire les coûts. La consommation est, de ce fait, rarement relevée, ce qui fait que, quel que soit le débit effectif, c'est la même facture qui est payée. Les dysfonctionnements sont de plus en plus fréquents du fait du manque d'entretien et mettent plus de temps à être réparés. De plus en plus d'animaux morts sont trouvés dans les canalisations. Le deuxième et le troisième secteur d'Alto Lima ne sont plus desservis depuis plusieurs mois. Or, face à ce bilan désastreux, à l'opposé des engagements pris par le consortium, la responsabilité est mise sur les mauvaises habitudes de la population, que son PDG, Arnaud Bazire, considère comme "le pire client" et "le plus mauvais consommateur du monde".

Parmi les populations défavorisées, les femmes font partie des premières victimes de l'établissement du marché de l'eau. Tout d'abord, lorsque l'on fait dépendre directement l'accès à l'eau de l'argent, on accepte implicitement la distribution des revenus existante entre les hommes et les femmes, qui s'opère au détriment des femmes. La capacité à payer devenant la première règle d'attribution de l'eau, les femmes apparaissent discriminées. Ainsi, si elles

²¹ Sylvie Jaglin, op.cit., p.276.

²² Mwanza wa Mwanza, op.cit.

²³ Franck Poupeau, « Et l'eau de La Paz fut privatisée » in *Le Monde Diplomatique*, mai 2002.

peuvent avoir envie de payer pour une amélioration des services et de la gestion de l'eau, elles n'ont pas les moyens de financer leurs priorités. De plus, en attribuant seulement une valeur économique à la ressource, on ne tient pas compte de son usage en dehors du marché, qui est fait par les femmes. Enfin, comme les femmes jouent très souvent le rôle de gestionnaires de l'eau et doivent s'occuper des pénuries inattendues, elles payeront beaucoup plus²⁴.

Conclusion

Face à l'augmentation flagrante des inégalités d'accès à l'eau, qui s'est accrue avec la privatisation, la société civile se mobilise de plus en plus et notamment les femmes. Un appel à l'urgence vient d'être lancé suite aux accords de Doha. La privatisation des services publics, dont l'eau fait partie, est devenue le thème de campagnes de nombreuses ONG pour les deux années à venir. Ces ONG mettent en avant l'urgence de retrouver le sens et l'espace d'un bien commun collectif, d'un patrimoine commun de l'humanité qui ne peut en aucun cas être soumis aux impératifs du marché. Elle dénonce la remise en cause du droit à la vie opérée par les transactions commerciales à travers l'eau. A Johannesburg, les ONG de femmes, qui ont participé activement tant dans les réunions préparatoires que durant le sommet, ont ainsi demandé à ce que l'eau et les services liés à l'eau soient considérés comme un droit fondamental et par conséquent maintenus hors des champs de négociation de l'OMC. Les Etats se sont cependant limités, dans le domaine de l'accès à l'eau et les services d'assainissement, à réaffirmer l'engagement de réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à ces services d'ici 2015. Il s'agit dès lors de se demander comment les solutions préconisées par l'OMC parviendront à remplir cet objectif.

Il faut, en effet, se rappeler que « les compagnies privées ne sont pas des associations philanthropiques. Leur but est de réaliser des profits, mais non de rendre l'eau potable accessible aux pauvres »²⁵. Jean-Marie Messier, alors PDG de Vivendi, déclarait ainsi qu'il ne souhaitait pas être la banque des projets d'infrastructure, d'où leur préférence pour des contrats d'exploitation à ceux de concession²⁶. Il est intéressant aussi de noter que dans tous les contrats passés entre les multinationales et les pays du Sud, il y a une clause qui veut que les autorités locales s'engagent à payer au cas où les consommateurs ne pourraient honorer leurs factures²⁷. Les multinationales - au premier rang desquels on trouve Vivendi et la Lyonnaise des eaux - n'ont pas participé jusqu'à présent à la construction d'un accès démocratique à l'eau. Si la nécessité de prendre en compte le genre dans la gestion de l'eau est reconnue au sein des organisations internationales et des ONG, le discours des nouveaux gestionnaires de l'eau mis en place par la privatisation et leurs actions ne semblent pas prendre en compte la dimension genre et ont par conséquent, des effets désastreux sur les femmes du fait de l'accent mis sur le profit.

* * *

²⁴ Both Ends, «Water management in the next 25 years: an NGO vision» in Transnational Associations, n°3, mai-juin 2000.

²⁵ Anne-Marie Impe, « La rareté de l'eau, une invention de la Banque Mondiale ? » in Demain le monde, n°46, septembre 2000.

²⁶ Dominique Deveaux, « Lutte fratricide » in Jeune Afrique, n°1935, 10-16 février 1998.

²⁷ Ricardo Petrella, dossier «La bataille de l'eau» in Imagine 13, septembre 1999.

«LA PRIVATISATION DE L'EAU » par Carmen Peredo Montano

Carmen Peredo MONTAÑO est juriste, dirigeante de la Fedécor, Fédération des « regantes » de Cochabamba - Bolivie

Contact : fedecoarcba@hotmail.com

La mise en œuvre du modèle néo-libéral a commencé à partir de l'ajustement structurel effectué en Bolivie en 1985. Ceci s'est concrétisé au moyen des lois permettant le transfert des secteurs productifs stratégiques à des mains privées. Des secteurs comme l'industrie, l'électricité, les chemins de fer, la compagnie aérienne, le pétrole, le gaz, etc. sont tous administrés par les transnationales.

A Cochabamba, c'est suite à la mauvaise qualité des services de distribution d'eau que le gouvernement bolivien a pris la ferme résolution de privatiser ce secteur. C'est ainsi qu'un contrat de concession de la compagnie de l'eau a été signé par le gouvernement bolivien avec la transnationale «Agua del Tunari » sans consultation au préalable des populations. Malheureusement, aux yeux de ces dernières, ce contrat était préjudiciable à leurs intérêts et à ceux mêmes de l'Etat. On a remarqué par exemple que les tarifs de consommation ont monté jusqu'à 300%. Ce fait a suscité auprès des habitants de Cochabamba une prise de conscience et une révolte. Sous l'encadrement de FEDECOR, des campagnes d'information et de sensibilisation ont été entamées à l'endroit des populations. Les différentes organisations paysannes, les universitaires, les chômeurs, les employés, etc. ont tous participé à cet éveil de conscience, qui a conduit à une forte résistance contre cette loi sur la privatisation de l'eau. Cette prise de conscience s'est manifestée par des actions contre le gouvernement et contre cette transnationale en vue de chercher de manière unitaire une stratégie de lutte devant ce conflit si difficile.

L'objectif final était d'arriver à expulser la transnationale et à modifier cette loi qui visait la marchandisation de l'eau et la dollarisation de ses tarifs. C'est le début de ce qu'on a appelé «**la guerre de l'eau à Cochabamba** »

Quels ont été les résultats de cette guerre de l'eau à Cochabamba ?

La guerre de l'eau à Cochabamba montre la lutte du peuple. C'est un mouvement très important et unique en son genre, car les habitants sont arrivés à arracher ce qu'ils réclamaient : l'expulsion de la transnationale, l'annulation de la loi et la sécurité juridique des communautés paysannes. L'eau reste considérée comme un bien public, un droit humain et donc non commerciale encore moins une marchandise privée au profit de l'argent. Ce mouvement a suscité l'éveil de conscience, la sensibilité sociale, la solidarité pour une cause commune et juste. L'entreprise de l'eau est revenue aux mains des habitants de Cochabamba.

Eu égard à ce qui précède, il convient de souligner que la signature de l'AGCS constitue une menace et un danger pour les populations. Avec cet accord, l'eau deviendra une marchandise privée au profit exclusif de l'argent en cessant d'être un droit humain essentiel. Pour éviter la mise en œuvre de cette politique et de ses effets pervers sur les populations pauvres, une grande campagne de conscientisation doit être entamée en vue d'empêcher l'approbation de l'ALCA (l'Accord de libre commerce pour l'Amérique Latine) qui prône la privatisation des services fondamentaux dont l'eau, la santé, l'éducation. Cet accord prétend faciliter l'accès à des contrats gouvernementaux pour des entreprises transnationales.

La «Federacion Departamental Cochabambina de Regantes-**FEDECOR** » est l'organisation matrice de tous les systèmes et organisations d'irrigueurs¹ des vallées de Cochabamba, dont la principale caractéristique est la gestion intégrale de la ressource eau, sur base des us et coutumes". Cela va de la solution communautaire pour résoudre les problèmes de dotation d'eau ou d'amélioration de l'infrastructure, du respect des droits d'eau et des tableaux de distribution de la façon communautaire d'effectuer le maintien de son infrastructure d'irrigation (larka pichay ses canaux et rigoles ou drains versants, lagunes, canaux, rivières, puits, etc.), et l'utilisation

¹ Le terme "regantes" n'a pas d'équivalent en français. Il s'agit dans ce cas-ci d'agriculteurs devant irriguer régulièrement leurs champs. Pour simplifier la traduction, on utilisera FEDECOR ou "irrigueurs" dans la suite du texte.

multiple de la ressource "eau". L'organisation compte approximativement 60.000 agriculteurs arroseurs affiliés (hommes et femmes).

Les objectifs les plus importants de la **FEDECOR** sont :

- Défense intransigeante de la ressource eau comme un bien public et **NON COMME UNE MARCHANDISE**.
- Conserver et défendre les droits coutumiers d'utilisation d'eau.
- Représenter les organisations affiliées dans la définition de politiques, lois, normes, règlements, concessions, résolutions et décrets du secteur irrigation au niveau national, départemental et dans toutes les instances nécessaires.
- Soutenir et exécuter des politiques convergentes de défense de l'environnement, de la culture multi-ethnique et multiculturelle autour de l'eau.
- Coopérer avec les organisations affiliées dans la recherche de stabilité et d'amélioration de ses activités agricoles.
- Appuyer la défense et la consolidation juridique de toutes les sources d'eau d'irrigation appartenant aux organisations qui composent la FEDECOR.

FEDECOR est une organisation paysanne qui non seulement a démontré sa capacité de mobilisation et de pression pour éviter que les différents gouvernements de Bolivie privatisent l'eau, mais a aussi démontré sa capacité de proposition. C'est ainsi que dans "la Guerre pour l'Eau de Cochabamba" (à partir de 1998), on est arrivé à une union des villes et des campagnes pour entamer une des luttes sociales les plus importantes et dramatiques de ces derniers temps, le résultat final fut l'expulsion de la transnationale et la modification de la loi 2029. Les paysan-ne-s "irrigueurs" y ont joué un rôle central.

Pour rappel, la guerre pour l'eau de Cochabamba est la conséquence de la concession de l'Entreprise "Eau potable et Égouts" à une transnationale, de l'approbation sans consultation populaire de la Loi sur « l'Eau Potable et les Égouts Sanitaires » (Loi N°. 2029 qu'avait comme principaux objectifs la marchandisation de l'eau, la dollarisation des tarifs d'eau potable, la méconnaissance des utilisations coutumières des communautés paysannes, etc.)

La "Guerre pour l'eau", est reconnue au niveau national et international, elle est un exemple de résistance au modèle néo-libéral imposé par les Etats-Unis et les institutions de financement : Banque Mondiale, BID.

Privatisation de l'eau en Bolivie

À partir "de l'ajustement structurel" effectué en Bolivie en 1985 via le Décret Suprême N° 21060 commence la mise en oeuvre du modèle néo-libéral au moyen de lois qui permettent le transfert des secteurs productifs stratégiques à des mains privées. L'industrie minière, la compagnie aérienne, les chemins de fer, les entreprises d'électricité, le pétrole, gaz, les entreprises de services d'eau potable, etc. sont administrés par des transnationales. Cette politique produit dans la population et surtout pour les femmes une pénurie d'emplois, un accroissement de la corruption étatique et par conséquent une croissance extrême de l'indice de pauvreté. Les organisations sociales, affaiblies organiquement, malgré leurs efforts n'ont pas pu contrer ces politiques économiques.

Quant à la ressource eau, les différents gouvernements ont essayé de faire approuver à plusieurs reprises une loi à caractéristique de privatisation où on oblige les agriculteurs et agricultrices à payer un droit sur l'eau, en donnant la priorité à la valeur économique avant la

valeur sociale. En 1994, le gouvernement prétend transférer les micro-systèmes d'irrigation de propriété des paysans aux gouvernements municipaux, (Projet de Loi de Participation Populaire). Les organisations d'irrigateurs, dispersées, ont vu la nécessité de s'unir et obtiennent leur première victoire, face à la tentative de spoliation de leurs sources et de leur infrastructure d'irrigation.

Alors que les organisations paysannes travaillaient à l'élaboration d'une proposition de loi de la ressource eau à partir de la base, le 3 septembre 1999 le Gouvernement donne en contrat de concession de la Compagnie de « l'Eau Potable et des Égouts Sanitaires de la ville de Cochabamba », à la transnationale "Aguas del Tunari" composée de la Bechtel, d'Abengoa et de quelques capitaux nationaux (chefs d'entreprise boliviens avec beaucoup d'influence dans la politique bolivienne).

Ce contrat de concession était absolument préjudiciable aux intérêts de l'État bolivien, et plus particulièrement allait à l'encontre des intérêts des « cochabambinos »

Les observations les plus importantes des organisations sont les suivantes :

1. le processus d'appel d'offres était illégal et violait la Constitution de l'État.
2. la transnationale pouvait exproprier les eaux de surface et souterraines des communautés paysannes voisines, en plus de s'approprier des sources d'eau potable des quartiers qui se trouvaient dans le secteur de concession, à titre gratuit.
3. les tarifs étaient basés sur le dollar
4. la transnationale avait un monopole absolu dans tout le secteur et pouvait étendre ses services à d'autres juridictions, de manière obligatoire.
5. le contrat qui devait garantir l'eau d'irrigation pour la vallée centrale de Cochabamba, ne spécifiait rien à ce sujet.

A Cochabamba, le Comité de Défense de l'Économie Familiale (formé de professionnel-les et des dirigeant-e-s de quartiers) et la FEDECOR entament une campagne d'information à la population, avec la collaboration d'un groupe d'expert-e-s qui conforment "la Plate-forme Technique Nationale de l'Eau".

Parallèlement, en octobre la même année et de façon unilatérale, sans concertation avec les organisations sociales, le Congrès National approuve la loi de l'Eau potable et Égouts Sanitaires N° 2029. La loi est analysée en assemblée des organisations d'irrigation et on arrive à la conclusion qu'elle porte atteinte dans sa totalité aux droits de toute la population, par les arguments suivants :

1. Son objectif est de fournir une sécurité juridique au contrat de concession de "Aguas del Tunari" (transnationale).
2. Elle méconnaît les usages coutumiers des communautés paysannes dans la gestion de l'eau, par conséquent on ne leur garantissait pas leurs sources d'eau. Elles devaient obtenir une licence tous les cinq ans.
3. A tout moment les sources pouvaient être reprises par un concessionnaire ou par l'État.
4. Une fois accordée, la concession à la grande entreprise, elle était la seule autorisée à fournir le service d'eau potable dans la zone sous concession. Les petites organisations rurales ou urbaines devaient disparaître ou se soumettre au concessionnaire.
5. Les tarifs augmenteraient en prenant en considération l'indice de prix à la consommation des Etats-Unis.

« Aguas del Tunari », assume l'administration de l'entreprise qui a été retenue, et entre-temps, les tarifs montent automatiquement jusqu'à **300 %**. La FEDECOR entame la résistance en convoquant à un blocus routier général de 24 heures pour le **4 novembre 1999**. Le blocus est respecté par la majorité des organisations des vallées de Cochabamba. Le Gouvernement essaye de convaincre que tant le contrat que la loi sont au bénéfice de la population, mais il se heurte à un rejet total de la population.

Le **12 novembre 99**, à l'appel de la FEDECOR, des représentants de plusieurs organisations sociales se réunissent : irrigueurs, ouvrier-e-s, Centrale Ouvrière Départementale, Comités Civiques provinciaux, universitaires, comités de quartiers. Il s'agit de chercher de manière unitaire une stratégie de lutttes devant ce conflit si difficile. Il est décidé d'organiser la COORDINATION pour la DÉFENSE de l'EAU et de la VIE, qui débouche ainsi sur l'union des campagnes et de la ville. Les principaux objectifs fixés sont : l'annulation de la loi N° 2029 et la résiliation du contrat avec la transnationale.

Au début de **décembre**, la première mobilisation conjointe est organisée ; en janvier les mobilisations recommencent avec davantage de force, et les confrontations avec les forces policières sont presque journalières. Les membres de la Coordination démontrent l'illégalité du contrat, l'élévation constante des tarifs d'eau potable, et le contenu antibolivien de la loi 2029. Malgré cela, le gouvernement refuse de dialoguer avec eux, alors que la coordination comprenait déjà toutes les forces vives du Département. Suite à la pression sociale, la première convention est signée avec le gouvernement qui s'engage à réviser le contrat et la loi. Toutefois, le gouvernement ne respecte pas son engagement. La population échauffée continue à faire face au gouvernement avec des blocus routiers. Il y a de constantes confrontations dont le résultat quotidien, est de plusieurs blessé-es et prisonnier-e-s.

Le **4 février 2000**, la FEDECOR étant le principal bras rural de la Coordination, convoque conjointement avec celle-ci la "Prise pacifique de Cochabamba". Ce jour-là, Cochabamba est assiégée par des policiers et militaires de plusieurs points du pays, armés de gaz, fouets électriques et chiens policiers. Le gouvernement allait massacrer son peuple pour défendre les intérêts d'une transnationale !

Des milliers de paysans et de paysannes sont sorti-e-s de leurs communautés pour protester contre le gouvernement et exiger l'annulation de la loi et du contrat. Tous et toutes étaient dans les rues : des universitaires, sans-emploi, professionnel-le-s, ménagères, enfants des rues faisaient face aux forces de l'ordre. Les affrontements dans les rues durèrent deux jours.

Comme résultat, on signa une autre convention, en formant deux commissions : les irrigueurs travailleraient sur la loi avec le Gouvernement, et le Comité de Défense de l'Eau et de l'Économie Familiale sur le contrat avec la transnationale. La FEDECOR et la Plate-forme Technique de l'Eau, ont élaboré une autre proposition de loi avec des arguments que les représentants du Gouvernement n'ont pas pu retourner. Dans l'autre commission, le Gouvernement n'acceptait pas non plus les observations faites au contrat.

Pendant que le conflit se durcissait, « Aguas del Tunari » continuait à augmenter les tarifs, provoquant ainsi une plus grande convulsion.

Le **26 mars 2000**, la Coordination de Défense de l'Eau et de la Vie décide d'effectuer une consultation populaire, où il était principalement demandé à la population si elle acceptait la privatisation de l'eau et la dolarisation des tarifs. La réponse a été ferme : 99% de la population consultée (60.000 personnes) s'est prononcée pour l'expulsion de la transnationale et l'annulation de la loi N° 2029.

Le 5 avril, le blocus routier général et indéfini est décrété (nommé la "bataille finale"). Il n'y a pas une rue, une avenue qui ne soit pas bloquée, tout Cochabamba est dans la rue, les affrontements avec des organismes de répression de l'État durcissent, le manque de respect des droits humains est généralisé, il y a des blessés, des prisonniers, le décès d'un jeune de 17 ans et les dirigeants de la Coordination entrent dans la clandestinité (deux compagnons sont assignés). De manière inattendue, le gouvernement informe qu'il a décidé que la transnationale quitte la Bolivie. Toutefois, tandis que les « Cochabambinos » fêtent ce succès, le gouvernement se rétracte quelques heures plus tard et décrète l'état de siège. Se sentant trompée, la population décide de désobéir à l'état de siège, de ne plus reconnaître les autorités gouvernementales, et il ne subsiste que « l'autorité des milliers de « Cochabambinos » qui délibèrent sur la Place principale. »

Avec la médiation de l'Église Catholique et de l'Assemblée des Droits Humains, ne pouvant plus imposer aucun ordre dans le Département, le Gouvernement convoque les porte-paroles de la Coordination à une réunion pour cette fois signer une convention définitive : La transnationale "Aguas del Tunari" s'en va de Bolivie et il est décidé d'approuver la proposition de loi qui a été présentée par la FEDECOR.

Le 11 avril 2000, la nouvelle loi est approuvée par le Congrès National.

Résultats de la guerre pour l'eau

1. L'eau reste considérée comme un bien public
2. « Aguas del Tunari » est expulsée, parce qu'il est démontré qu'elle cherchait seulement à faire des bénéfices et s'approprier les sources d'eau.
3. La dollarisation des tarifs d'eau potable est annulée.
4. Le respect des usages coutumiers des communautés paysannes et indigènes est maintenu, en leur accordant la sécurité juridique à vie sur leurs sources d'eau.
5. Les sources d'eau dans les quartiers sont également préservées, bien qu'étant dans le secteur de la concession. Les habitant-e-s sont aussi les propriétaires à vie de leurs sources.
6. « Aguas del Tunari » a interjeté une demande d'arbitrage devant le tribunal de la Banque Mondiale, en demandant à l'État bolivien une indemnisation de 25 millions de dollars, pour profits non obtenus !

Quant à l'Entreprise d'Eau Potable qui est revenue aux mains des Cochabambinos, un processus de changement sur l'initiative de la FEDECOR a débuté. Il existe à présent une représentation de la population au comité de direction choisi de manière directe par celle-ci, l'objectif final étant qu'elle soit constituée en entreprise avec "contrôle social" pour éviter de nouvelles tentatives de privatisation, et de démontrer que nous, société civile, pouvons gérer nos entreprises de manière efficace. Nous sommes conscient-e-s que le fantôme de la privatisation continue à rôder, produit de la nouvelle menace : l'approbation de l'ALCA. (ACCORD de libre commerce pour l'Amérique latine).

Information sur l'ALCA, la plus grande menace

L'accord de libre Commerce pour l'Amérique latine, a été propulsé par les Etats-Unis de manière souterraine depuis 1994. Son objectif est d'imposer le libre commerce sans prendre en considération qu'une majorité des économies sont complètement affaiblies en Amérique du Sud.

L'accord promeut la privatisation des services fondamentaux comme l'eau, la santé, l'éducation. Il annule la souveraineté alimentaire et les cultures des peuples de l'Amérique latine.

Il prétend faciliter l'accès à des contrats gouvernementaux pour des entreprises transnationales. L'eau deviendra une marchandise privée au profit exclusif de l'argent, en cessant d'être un droit humain essentiel. Eu égard à tout ce qui précède nous sommes conscients que le grand danger réside dans l'approbation de l'ALCA, C'est pour cela que nous avons entamé une grande campagne de conscientisation, parce qu'il est un coup mortel à l'existence même des pays. »

* * *

3. « CONTRAT MONDIAL DE L'EAU, EXPÉRIENCES SUR LE TERRAIN » par Jean Marc WATTECAMPS

Jean-Marc WATTECAMPS est membre de l'Association Belge du Contrat Mondial de l'Eau (ABCME)

Contact : jm.wattecamps@swing.be

www.leapourtous.be

L'association défend les idées du Contrat Mondial de l'eau. Dans celui-ci, l'eau est considérée comme un bien qui n'est pas un bien marchand mais un bien commun à tous les êtres vivants de la planète. En tant que tel l'accès à l'eau pour tous est un droit humain fondamental. L'ABCME a adapté les idées du contrat mondial à la situation belge dans le "Manifeste belge de l'eau".

En Belgique, l'accès à l'eau est à la portée de tous/toutes. Sa gestion effective est de la responsabilité des régions. (Flandre, Wallonie, Bruxelles). Les services de distribution d'eau sont assurés par les intercommunales (entreprises publiques dont les conseils d'administrations sont composés par des mandataires communaux). On a parfois l'impression que ces intercommunales fonctionnent comme des entreprises privées dont les actionnaires sont les communes.

A l'échelle de la planète trois grands problèmes se posent par rapport à l'eau : le problème relatif à la quantité d'eau disponible globalement, celui résultant de la répartition géographique inégale et enfin le problème de la pollution. En Belgique, le gros problème que l'on rencontre, c'est celui de la qualité de l'eau. Pour gérer ce problème, il convient d'être attentif, en amont du cycle de l'eau, à la protection des ressources d'eau souterraine et, en aval du cycle, à l'épuration des eaux usées en provenance des égouts. La responsabilité de la qualité de l'eau incombe aux régions. Elles établissent les législations, organisent le contrôle et mettent en place des mesures de prévention.

Comment se déroule le travail d'interpellation de l'association ?

Pour faire passer ses messages, l'Association belge pour le Contrat Mondial de l'Eau réalise surtout un travail de lobby et cela à tous les niveaux. L'ABCME rassemble en son sein des représentants du monde des ONG, des intercommunales, des personnalités politiques, des représentants d'universités et SAR le Prince Laurent. Son premier travail a été de rédiger le

Manifeste Belge de l'Eau qui s'inspire des idées maîtresses du Contrat Mondial de l'Eau et l'adapte à la situation belge. Ce document a nécessité 1 an de travail et représente la synthèse des opinions des diverses composantes de l'association et donc de tous les groupes sociaux qui mènent une action en relation avec l'eau. Ce texte a été imprimé et largement diffusé, médiatisé grâce à la personnalité du Prince. Il a en outre été signé par de nombreux représentants politiques dans les parlements régionaux et par les différents gouvernements. Il réaffirme le caractère public de la gestion de l'eau. 100.000 personnes l'ont signé à ce jour.

Le problème, c'est d'être maintenant attentif à ce document et surtout s'en servir pour interpellier les politiques dans les pratiques effectives sur le terrain.

Comment participer à la gestion de l'eau?

Plusieurs points du manifeste sont relatifs à l'information, à la sensibilisation et surtout à la participation du public et de la jeunesse. Des membres de l'association GREEN et la Maison de l'Eau ont ces missions comme objet social. Elles proposent les Parlements de Jeunes pour l'Eau. La réussite d'une telle initiative montre qu'il y a de la part des gestionnaires publiques une volonté de collaborer réellement et surtout avec les jeunes. C'est une forme d'éducation qui va dans les deux sens : les jeunes interpellent les adultes et à partir de ces interpellations, ceux-ci devraient changer et agir avec les jeunes.

Au niveau du contrôle que les citoyens peuvent exercer sur les politiques de l'eau, chaque individu a la possibilité de participer à la gestion de l'eau via ses représentants dans les instances intercommunales. C'est le niveau le plus proche du pouvoir et c'est assez facile d'interpeller les bourgmestres, les échevins pour voir ce qui s'y passe.

En Région wallonne par exemple, il existe une commission consultative des eaux qui regroupe le secteur professionnel de l'eau (les représentants des intercommunales de distribution, d'épuration), les syndicats, les associations, les fédérations telle que la ligue des Familles, etc. Il est possible de donner des avis sur les législations qui sont en cours d'élaboration. Mais les missions de la commission ne sont limitées qu'aux aspects de protection de la ressource eau.

Toutefois, lorsqu'on participe à des parlements, à une commission consultative ou à une Plate-forme dans laquelle on est en face des décideurs politiques ou des gens des entreprises commerciales qui travaillent dans le secteur de l'eau, la première des choses à faire, c'est d'arriver à les convaincre sur les compétences et les connaissances suffisantes du domaine pour faire entendre sa voix. Ce n'est pas toujours facile.

Le prix de l'eau

Actuellement, la logique de la politique en matière de gestion de l'eau dans les régions, c'est *le coût vérité de l'eau*. Ici, on essaie de responsabiliser les gens uniquement par le portefeuille. Dans ce coût vérité, il y a tous les aspects techniques de l'eau : capter, amener, entretenir le réseau, distribuer, faire des analyses, vérifier que l'eau est potable régulièrement, la protection des ressources naturelles brutes, l'épuration de l'eau, etc. On essaie de faire avec le coût vérité de l'eau un "paquet complet" qui financera toute la politique de l'eau.

Comme on le voit, ce coût vérité, c'est la porte ouverte à la privatisation. Il s'agit du premier pas vers une logique commerciale. Il suffira pour les compagnies privées d'ajouter le bénéfice voulu au coût de production de la marchandise que l'on vend.

En Belgique, la distribution reste dans le domaine public mais d'autres secteurs, en particulier l'épuration, sont menacés par la privatisation. En Flandre, le secteur privé a un pied à la porte, AQUAFIN la principale société d'épuration de l'eau est une société à capitaux privés.

Que se passe-t-il au niveau du genre ?

Les métiers de l'eau sont traditionnellement des métiers techniques et donc, le plus souvent, réservés aux hommes. La "culture" véhiculée autour de ces métiers (plombiers, électriciens, mécaniciens, fontainiers, ingénieurs, etc.) est très masculine et conservatrice. Leur savoir a quelque chose "d'absolu", et il est très difficile de reconnaître, pour eux, des compétences en dehors de leur "cercle".

Des changements actuellement s'opèrent progressivement, de plus en plus de dames ont leur mot à dire et les jeunes ingénieurs sont plus ouverts.

Les débats sur cette question vitale de la privatisation de l'eau ont porté sur la prise de conscience et la résistance des habitants de Cochabamba en ce qui concerne la privatisation de l'eau, sur le rapport de l'association belge du contrat Mondial de l'eau avec les institutions, sur le fonctionnement du Parlement des enfants et sur la gestion de l'eau. Ainsi, pour mieux mener ce combat, quelques propositions ont été faites par les participants à l'atelier.

4. Quelques stratégies et propositions de l'atelier

- Défendre la ressource eau comme un bien public et **NON COMME UNE MARCHANDISE**.
- Conserver et défendre les droits coutumiers d'utilisation d'eau. Le besoin de trouver des slogans simples et parlant à la portée de tous/toutes sur l'eau.
- Représenter les organisations affiliées dans la définition de politiques, lois, normes, règlements, concessions, résolutions et décrets du secteur irrigation au niveau national, départemental et dans toutes les instances nécessaires.
- Soutenir et exécuter des politiques convergentes de défense de l'environnement, de la pluralité ethnique et multiculturelle autour de l'eau.
- Créer des alliances (citoyens, citoyennes urbaines et rurales, syndicats, organisations environnementales, ONG, etc.) et coopérer avec les organisations affiliées dans la recherche de stabilité et d'amélioration de la qualité et de l'accès à l'eau. Pour ce faire, arriver à maintenir le contact avec d'autres organisations ou réseaux qui existent déjà pour faire circuler l'information.
- Installer l'organisation Mondiale de l'éthique de l'eau.
- Le genre devrait être intégré dans les négociations faites par toutes les ONG et pas seulement par les ONG des femmes comme WIDE ou Gender Water alliance créée en 2000 qui s'occupe de promouvoir l'intégration du genre dans les projets d'accès à l'eau et à l'assainissement.
- Appel à la manifestation et à la signature de la lettre adressée à la Commission européenne et aux parlementaires concernant les négociations de l'AGCS de laisser toucher tout ce qui est l'eau, la santé, l'éducation, toutes ces ressources ne doivent pas être considérées comme des biens commercialisables.
- Appel à d'autres ONG comme Oxfam à intégrer la dimension genre dans leurs dénonciations des politiques de privatisation de l'eau ;
- Augmentation du partenariat, un partenariat plus actif vers les ONG du Sud mais aussi au Nord avec les activistes et les chercheurs pour produire plus d'études des cas afin de mener des actions de lobbying et l'utilisation d'indicateurs en terme d'impacts, donc

augmenter les études qui apportent des données spécifiques, statistiques, car il y a trop de carences de ce type d'informations ;

- Il faut détruire le mythe de la gestion privée comme la panacée dans les solutions à l'incompétence du secteur public et chercher des alternatives ;
- Rappeler constamment aux populations les résultats néfastes des autres privatisations dans les pays du Sud, exemple au Salvador, au Ghana, Bolivie, etc.
- Représenter les organisations affiliées dans la définition de politiques, lois, normes, règlements, concessions, résolutions et décrets du secteur de l'irrigation au niveau national, départemental et dans toutes les instances nécessaires ;
- Soutenir et exécuter des politiques convergentes de défense de l'environnement, de la pluralité ethnique et multiculturelle de l'eau ;
- Créer des alliances (citoyens, citoyennes urbaines et rurales, syndicats, organisations environnementales, ONG, etc.) et coopérer avec des organisations affiliées dans la recherche de stabilité et d'amélioration de la qualité et de l'accès à l'eau, exemple de Bolivie.
- Responsabilisation d'un chacun, une bonne information des citoyens et participation de façon à construire un dialogue.
- Faire en sorte que les gens qui bénéficient d'un service se sentent concernés par ce service et poser clairement les problèmes aux responsables.
- Faire preuve des compétences dans le domaine, convaincre les interlocuteurs, surtout les décideurs politiques ou des gens des entreprises commerciales qui travaillent dans le secteur de l'eau, montrer qu'on a la possibilité d'interagir.
- Travailler dans le lobbying à tous les niveaux et fonctionner avec les institutions, rentrer dedans et travailler à l'intérieur.

DECLARATION POLITIQUE

« Nous les femmes et organisations sociales du Sud présentes à la cinquième rencontre Palabras les 9, 10 et 11 décembre 2002, à Bruxelles, en Belgique;

Considérant,

1. Qu'il existe une reconnaissance mondiale des inégalités sociales, culturelles, politiques, économiques, environnementales des femmes, par rapport au collectif masculin,
2. Que les gouvernements, la société et les instances des Nations Unies se sont engagés à faire disparaître ces inégalités ;
3. Qu'il existe un engagement de l'organisation et de la lutte des femmes du Sud et du Nord à cette fin ;
4. Que face à la logique de domination violente, incluant l'usage de la guerre par des pays du Nord envers les pays du Sud ;
5. Que face à l'expropriation à travers les privatisations de nos ressources naturelles, de nos biens et services publics, ainsi que la faiblesse de nos Etats du Sud , et les fragiles démocraties du Nord ;
6. Que face aux pressions du marché et à l'autoritarisme des instances des transnationales telles que l'OMC, la BM et le FMI, exercés sur nos Etats afin d'imposer le modèle néo-libéral. Cela a provoqué : la mort de nos enfants d'Amérique Latine (comme ce fut récemment le cas des enfants de Tucumán en Argentine); la privatisation de l'eau de Cochabamba en Bolivie, (à qui la transnationale Betchel a réclamé la somme immorale de 25 millions de dollars); le processus actuel d'imposition de la privatisation de la sécurité sociale et de la santé au Salvador et la privatisation de l'eau au Ghana ;
7. Que face au cercle vicieux de la soumission docile de nos gouvernements du Sud via les mécanismes de l'ALCA, du TLC, de la dette extérieure, impayable et immorale ;
8. Que les gouvernements ont agit de manière insuffisante et inefficace face à la protection de l'environnement, la protection des semences naturelles ; et l'absence de stratégies pour la gestion et la qualité de l'eau, la santé, etc.

Nous déclarons,

- I. Qu'il est de la responsabilité des gouvernements du Nord de freiner ce processus d'injustice et de nouvelle colonisation géopolitique et géoéconomique, en étant critiques à l'égard de ces actions et en témoignant leur solidarité avec les peuples et les femmes du Sud et de leurs pays.
- II. L'obligation de s'engager à la **remise de la dette** extérieure, comme base afin de construire de nouvelles relations de justice, de démocratie et d'égalité;
- III. Que les Etats doivent appliquer et s'engager fermement avec des moyens financiers afin d'atteindre les objectifs du Plan d'Action Mondial (décidé à Pékin en 1995 pour la justice envers les femmes et les hommes de la planète et principalement dans leurs pays respectifs).
- IV. Soutenir les processus des peuples pour la démocratisation, la justice de leurs pays et la paix internationale.
- V. Se prononcer en faveur du peuple bolivien à Cochabamba dans sa défense de l'eau; en remettant en question la société transnationale Betchel lorsqu'elle réclame des millions à des populations pauvres. Mais aussi, être solidaire du peuple argentin, du peuple du Salvador, du Ghana, et de toutes les populations dans leur lutte pour la vie et la justice.

NOM

Pays

Signature